

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 7

présenté par

M. Leclerc, M. Bony, M. Sermier, M. Masson, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Rolland,  
Mme Corneloup, Mme Poletti, M. Cinieri, M. Pauget, Mme Louwagie, M. Herbillon, M. Reda,  
M. Perrut et M. Schellenberger

-----

**ARTICLE 5**

À l'alinéa 5, substituer à la première occurrence de la date :

« 1<sup>er</sup> janvier »

la date :

« 14 mars ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à prolonger au maximum le délai permettant aux conseils communautaires de s'opposer au transfert immédiat des compétences eau et assainissement. La date proposée est le dernier jour du mandat municipal en cours.